



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Santé des femmes au travail

Question écrite n° 18317

### Texte de la question

M. Didier Parakian attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la santé des femmes au travail. En France en 2023, ce sont plus d'un million de femmes qui se trouvent dans le halo du chômage, une salariée sur deux se trouve en situation de détresse psychologique dans le cadre de son travail et presque trois millions de femmes sont sous antidépresseurs, ce qui est deux fois plus que pour les hommes. M. le député a lui-même accueilli au sein de sa permanence l'association ACSS (À chacun sa solution), un laboratoire qui identifie les enjeux sociétaux et de santé puis qui crée des programmes expérimentaux. L'enjeu actuel de cette association porte sur la santé des femmes au travail. Ces programmes expérimentaux ont pour objectif de faire rebondir les femmes qui ont subi un *burn-out*, qui sont dans une situation de précarité, ou encore qui sont en risque de désinsertion. Tout cela entraîne des répercussions significatives pour les entreprises, en matière de main-d'œuvre et de talents, pour la société, car il faut prendre en charge ces femmes et cela entraîne aussi des répercussions sur les familles, avec les proches aidants et les enfants. Ainsi, il souhaite savoir ce que le Gouvernement compte mettre en place pour soutenir des structures déjà existences qui permettent aux femmes en difficulté de s'insérer, se réinsérer, ou encore de se maintenir dans le marché du travail.

### Données clés

**Auteur :** [M. Didier Parakian](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18317

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** [Travail, santé et solidarités](#)

**Ministère attributaire :** [Travail, santé et solidarités](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 juin 2024](#), page 4412

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)